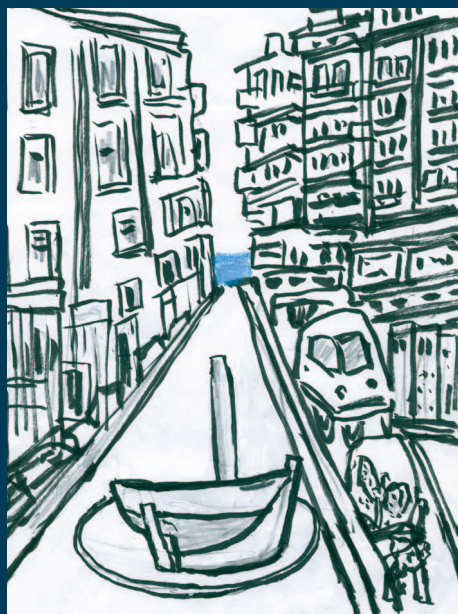


Alain Merckelbagh

# Et si le littoral allait jusqu'à la mer!

La politique du littoral sous la V<sup>e</sup> République



éditions  
Quæ



# **Et si le littoral allait jusqu'à la mer!**

Alain Merckelbagh

Éditions Quæ

Éditions Quæ  
RD 10  
78026 Versailles Cedex, France

© Éditions Quæ, 2009

ISBN : 978-2-7592-0298-0

Le Code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6<sup>e</sup>.

## Préface

---

Le littoral est une confluence humaine. Il rassemble ceux qui vont en mer et ceux qui n'y vont pas. L'estran et la bande côtière servent de cadre à ces retrouvailles. Théâtre d'opération pour les uns, décor pour les autres, le littoral ne cesse de séduire. Ses attraits ne peuvent répondre à toutes les attentes.

Les mouvements de l'océan et ceux plus discrets de la terre cisèlent les façades de métropole et d'outre-mer, selon la composition des paysages : plats pays où mer et lagunes se mêlent, côtes de granit ou falaises de craie, estuaires et marais, forêts dunaires ou à mangroves, récifs coralliens, autant de lieux riches d'une abondante biodiversité.

Variété des paysages, oui, mais aussi des usages. Les zones denses industrielles et portuaires alternent avec des espaces agricoles aux productions typées par le climat tempéré. Les raisons stratégiques ou d'échanges ont entraîné la formation des villes, quelques-unes parmi les plus grandes, mais souvent de taille moyenne. Sur la mer, pêcheurs et conchyliculteurs composent en saison avec les plaisanciers pour exercer leur activité.

Le formidable développement du tourisme a conforté le tissu urbain. Les infrastructures ont encouragé l'habitat permanent. Vivre au plus près du rivage attire de nouveaux résidents.

La belle expression de « gens de mer » recouvre de moins en moins la population de ce lieu. Il est de fait que sous la pression économique et sociale, une nouvelle population est venue occuper la bande littorale, chassant parfois celle qui en avait fait l'histoire.

Depuis cinquante ans le littoral suscite un formidable engouement. Les activités qui s'y exercent, comme celles qui voudraient légitimement s'implanter, sur terre et en mer, nécessitent des arbitrages. Je pense que la loi Littoral, qu'avec beaucoup d'autres j'ai contribué à faire adopter, a permis à notre littoral de préserver une grande part de ses équilibres. J'en ai fait le constat des années plus tard quand j'ai conduit les travaux de la réforme du Conservatoire de ce même littoral, admirable institution au service de l'intérêt général.

Il est le lieu de tous les assauts. Ceux des marées noires qui souillent les côtes, des grands flux d'estivants dans les îles, du changement climatique, de certains législateurs peu soucieux de le ménager qui écornent par vagues successives la loi Littoral. La recherche de son équilibre passe par la diversité des activités, la mixité sociale, alors que le prix du foncier entraîne la sélection.

À cet égard, saluons les initiatives de la région de Bretagne désireuse de se doter d'une charte littorale mais surtout d'un établissement public foncier, indispensable outil d'intervention que d'aucuns s'acharnent à lui refuser. Illustration, s'il en était besoin, qu'une politique de sauvegarde du littoral est d'abord affaire de volonté.

Alain Merckelbagh, en cet imposant ouvrage, conduit une analyse pertinente de toutes ces problématiques. Il nous a habitués à une démarche de rigueur.

J'ai eu l'occasion d'apprécier ses qualités lorsque j'étais ministre de la Mer, puis ministre de l'Agriculture et de la Pêche, ce dernier domaine lui étant dévolu au sein du cabinet. Observateur averti de l'évolution des activités de nos côtes, il nous délivre ici un historique très riche et très documenté des politiques d'aménagement, des mutations économiques, des variations de population qu'a pu connaître notre littoral depuis les Trente Glorieuses jusqu'à nos jours. Par le regard aiguisé qu'il porte sur cet espace convoité, Alain Merckelbagh fait une fois de plus, œuvre utile.

**Louis Le Pensec**

Ancien sénateur du Finistère

Ancien ministre de la Mer

Ancien président du Conservatoire du littoral

Président de l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe

## Préambule

Lieu de rencontre de la terre et de la mer, le littoral est un espace géographique qui ne se laisse pas enfermer dans une définition simple. Zone vulnérable et en constante évolution, on lui doit près de la moitié de la production biologique globale des océans. Lieu d'une intense activité humaine, il est souvent l'enjeu de convoitises économiques qu'ont tenté d'endiguer des réglementations et des lois, comme la loi Littoral en France. Autrement dit, le littoral a des dimensions géographiques, juridiques, scientifiques, économiques et politiques que l'on ne peut pas ignorer.

Si l'on ajoute qu'il est aussi un lieu chargé d'histoire façonné par « la pierre et le vent », pour reprendre le titre de l'ouvrage de l'historien Alain Guillerm, on admettra avec Alain Merckelbagh qu'il mérite toute l'attention de « regards croisés ».

Le littoral est aussi une zone en évolution constante. Lieu fragile, il est, bien sûr, remodelé par la mer et ses humeurs ainsi que par les aménagements, plus ou moins heureux, que lui imposent les activités humaines, en particulier une pression démographique qui ne se relâche pas. Ainsi, a-t-on constaté que depuis le vote de la loi Littoral en 1986 les départements littoraux français ont vu leur population croître de 2,3 millions d'habitants, soit de 12 % et que les seules communes littorales ont enregistré une progression de leur population d'un demi-million de personnes. Cette pression démographique a évidemment un fort impact environnemental, car elle se traduit en besoins immobiliers et, plus largement, économiques qui peuvent perturber les zones côtières.

Le littoral est aussi soumis à des changements à long terme dont il est difficile de prévoir les effets. Le changement climatique est l'un d'eux : le réchauffement de la planète, couplé à une élévation du niveau de la mer ainsi qu'à une éventuelle perturbation de certains courants marins comme le *Gulf Stream*, aura très probablement un impact important sur la morphologie des côtes et sur l'économie de certaines d'entre elles (ne serait-ce que par la perturbation des écosystèmes qu'il entraînera). Tout cela sera sans doute perceptible avant la fin du siècle. De même l'importance croissante prise dans le trafic maritime par les porte-conteneurs, dont le gigantisme semble ne pas connaître de limites, a profondément modifié, depuis vingt ans, la géographie des grands ports maritimes et leur relation avec leur *hinterland*. C'est un facteur qui joue

certes à grande échelle, mais dont l'importance peut être considérable pour l'économie de toute une façade littorale.

Ce sont des enjeux de cette nature qu'il est nécessaire de bien prendre en compte lorsque l'on s'intéresse au littoral et à son avenir. Le littoral doit donc être abordé à travers une approche multidisciplinaire. C'est le point de vue qu'a adopté ici Alain Merckelbagh. Schématiquement, il est nécessaire de comprendre l'ensemble des phénomènes physiques, chimiques, géologiques et biologiques qui conditionnent l'évolution du littoral, en particulier celle de sa morphologie et des écosystèmes qui s'y développent. Par leur diversité, ils sont d'une grande richesse.

La compréhension de tous les mécanismes à l'œuvre dans la transformation historique des zones littorales n'est pas une fin en soi, et l'objectif central de ce livre est précisément d'identifier toutes les variables qui entrent en jeu dans l'équation complexe qu'est le littoral et de comprendre leurs interactions pour mieux le gérer. Cette gestion du littoral est une bataille marquée par les innovations. La création du Conservatoire du littoral en 1975 et le vote de la loi Littoral par le Parlement en sont deux exemples notables. Mais cette bataille n'est jamais définitivement gagnée, car les zones littorales sont l'objet de multiples et permanentes convoitises qui sont à la mesure des enjeux économiques qu'elles représentent. L'idéal, bien sûr, serait de réaliser une « gestion intégrée » des zones côtières, que rend possible aujourd'hui la mise au point d'outils scientifiques et techniques tels que la modélisation. Alain Merckelbagh consacre de larges développements à cette approche relativement récente de la question littorale.

Le littoral, avec sa diversité et sa richesse, dessine en quelque sorte une large fraction du visage de la France. Il faut donc mieux comprendre ce qui, au fil des ans, le façonne et le modifie pour le préserver et le rendre plus avenant. C'est à cette tâche difficile — mais ô combien utile! — que s'est attelé Alain Merckelbagh, avec talent, dans son ouvrage qui prend en compte toutes les dimensions et tous les enjeux de la question littorale.

**Pierre Papon**

Ancien président-directeur général de l'Ifremer



## Regards croisés sur un espace d'exception

Chaque acteur selon sa discipline ou sa fonction, chaque société selon son histoire construit son approche du territoire inventé par le regard du voyageur et nommé « littoral » seulement depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. La définition que lui donne le géographe n'est pas celle du biologiste, la définition que lui donne le militaire n'est pas celle de l'élu local. Le géomorphologue privilégie l'aspect du mouvement de la côte, la géographie humaine s'intéresse aux usages. L'historien en fait « l'espace du vide » (Alain Corbin). Le géologue, par une approche minérale du littoral, attire l'attention sur la préservation de sa géodiversité. Pour le physicien, le vent et les marées forment une succession d'algorithmes déformés à l'approche de la terre. Pour l'écologue, cette zone de rencontre de la mer et de la terre, cette bande côtière limitée, est d'une grande valeur naturelle. Le biologiste attire l'attention sur son exceptionnelle biodiversité et les dangers des nuisances qui convergent vers elle. L'économiste examine les échanges avec le reste du monde qui proviennent du littoral et y aboutissent. Le juriste est comblé, car toutes les formes du droit s'y appliquent. Pour l'urbaniste, c'est un espace d'intervention, ouvert sur la mer selon un angle variable qui lui complique la tâche.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les artistes peintres ont fait la promotion des sites admirables qui le composent. Aujourd'hui, bâtisseurs et agents immobiliers y nagent dans le bonheur. L'élu local, là plus qu'ailleurs, est confronté à la difficulté d'arbitrer les affectations de ce territoire complexe dont il ignore les limites en mer. Pour le marin, c'est un lieu de départ et au retour, il le sent avant de le voir. Pour le militaire, c'est une zone stratégique. L'histoire maritime montre que les conflits navals s'engagent dans les zones côtières. Longtemps après, la ville de La Rochelle, comme bien d'autres, en garde les traces dans les sites et les mentalités.

Le rivage, selon les situations, provoque répulsion ou attraction. Pour la population corse, c'est par la mer que venaient les envahisseurs qui les obligeaient à fuir dans la montagne pour se protéger. Pour les *boat people*, c'est, au terme d'une longue errance, une terre d'espoir. Depuis les années soixante, un flux continu de population permanente et temporaire se partage ou se dispute ce territoire avec les habitants historiques. Les sociétés littorales sont éclatées, composées de ceux qui y vivent, de ceux qui en vivent et de ceux qui y passent. Pour les populations d'origine, l'attachement à ce lieu se transmet

aux descendants sans que ceux-ci puissent toujours s'y maintenir. Pour les populations qui y séjournent, c'est un lieu de récréation et de détente.

Espace mental, le littoral porte une charge affective, des représentations qui manifestent l'angoisse comme le désir. La force d'un cimetière marin en témoigne. Les psychanalystes de l'école lacanienne ont bien perçu cet espace mental puisqu'à la mort du maître en 1981 ils ont fondé la revue *Littoral* pour désigner « ce qui fait bord ». Simone de Beauvoir disait — je la cite de mémoire — « on ne peut pas se promener sur une plage en ne pensant qu'au cours du poisson ». Qui peut demeurer insensible aux flux et reflux de la mer, à ses variations musicales, du doux clapot aux vagues monstrueuses, tantôt se glissant tantôt se jetant sur la terre, pour la couvrir puis la découvrir, la réchauffer ou la rafraîchir selon la saison ?

Mais aussi, qui a décidé de la virginité de la mer, ancrée dans l'inconscient collectif, dont seuls les ports peuvent émerger, parce qu'ils relient les hommes et leurs marchandises ? À un défenseur de cet état virginal m'exprimant jadis son refus de tables conchylicoles sur le bassin d'Arcachon, parce qu'elles défigureraient le paysage, je répondais que la marque des hommes dans les vignobles de l'entre-deux mers, loin de défigurer le littoral, participe du paysage. C'est un des objets du débat sur l'aménagement littoral. Fragile, sensible et convoité : ces caractères qui lui sont rituellement attribués lors de tout colloque évoquent l'image des charmes d'une jeune actrice poursuivie sur la plage par des photographes lors du festival de Cannes, toujours sur le front de mer...

Lieu d'échanges complexes entre la mer et la terre, réceptacle des eaux douces, riche de la variété de ses paysages, objet de compétition entre de multiples aspirations de la société, tant sur le domaine public que sur des territoires privés, le littoral ne peut être simplement défini. Chacun perçoit les enjeux comme les risques de ce territoire qu'on ne peut pas répartir entre tous ceux qui le revendiquent. Mais son impossible définition n'exclut pas de prendre en compte ses différentes composantes, écologiques, économiques et sociétales, pour arbitrer entre les différents intérêts privés et gérer la chose publique. L'approche politique du littoral nécessite d'en préciser les contours maritimes et terrestres pour agir.

La mer gagne sur la terre, en Méditerranée comme en Atlantique. De plusieurs mètres par an en Aquitaine, où la dune est agressée par la puissance de la houle qui commence à osciller depuis le Grand Nord et vient progressivement se jeter sur la côte sans que rien ne retienne sa puissance. Mais la mer recule aussi, il est vrai plus rarement. En baie de Somme, la marée dépose les sédiments qui lentement s'accumulent et progressivement la combleront. S'il faut fixer des limites au large, ce sont celles des eaux territoriales, établies à 12 milles des côtes. Quant à la limite en mer entre les communes, question récurrente, mais sans solution précise, elle ne se poserait pas si le domaine

public maritime faisait l'objet d'une bonne gestion. Toutefois, il est commun de délimiter le découpage au droit des communes, c'est-à-dire perpendiculairement à la ligne de côte, notion susceptible de satisfaire un juriste, mais beaucoup moins un géomètre.

À terre, plusieurs approches territoriales sont possibles. La commune littorale a une façade maritime ou estuarienne. C'est la référence territoriale à laquelle s'applique la loi Littoral. L'intercommunalité, constituée sur la base d'un bassin de vie dont au moins une commune comporte une façade maritime constitue une entité pertinente pour les actions à caractère économique, les services collectifs et l'urbanisme. C'est un cadre cohérent pour une approche dynamique du littoral dans ses dimensions, économique, sociale et environnementale. Certains le définissent administrativement par le « pays » au sens de la loi de 2001, voire le « pays maritime », notion retenue en Bretagne. La difficulté est d'appréhender une notion plutôt qu'une autre, surtout lorsque l'on observe le littoral sur un demi-siècle, période courte au regard de la nature, mais suffisamment longue pour mettre en perspective des évolutions significatives et leur traduction au gré des changements politiques. Pourquoi le début de la V<sup>e</sup> République comme point de départ ?

En mai 1960, le général de Gaulle à Saint-Nazaire, en lançant le superbe paquebot qui fait la fierté nationale « marie le France à la mer », pour quatorze ans seulement sous notre pavillon. Deux ans après, deux événements majeurs interviennent : la fin de la guerre d'Algérie et la mise en place de la politique agricole commune (PAC). La France, alors à la mi-temps des Trente Glorieuses, ne connaît pas le chômage, sauf pour des ajustements conjoncturels. De plus en plus de Français partent l'été en vacances au bord de la mer. À l'époque, Dick Rivers chante *Twist à Saint-Tropez...* Mais c'est aussi vers 1960 que se répand l'usage du terme « environnement ». La Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) est créée en 1963. La mission d'aménagement du Languedoc-Roussillon voit le jour la même année.

L'État aménage le littoral, crée des stations touristiques, développe des activités portuaires et industrielles. L'urbanisation s'étend en synergie avec le tourisme. L'attractivité de ces « marges » du pays provoque une compétition qui nécessite des arbitrages. La création du Conservatoire du littoral, en 1975, permet des acquisitions foncières pour protéger et garantir l'accès au public. Plus tard, la loi Littoral du 3 janvier 1986, votée à l'unanimité du Parlement, ce qui est exceptionnel, constitue un cadre d'équilibre entre la protection et le développement.

Mais l'occupation de la mer côtière n'a cessé de se renforcer au risque de l'instabilité. Heureusement, encadré par des recommandations internationales confortées par l'Union européenne, l'État devenu minimaliste ces dernières années, mais demeuré jacobin, se cherche. Il poursuit par à-coups la décentralisation dont les maladies infantiles contribuent à l'instabilité du système.

Le littoral est très occupé et très rare. Il ne faut pas le gaspiller. Une approche insuffisante en termes d'enjeux constituerait une impasse. Agir pour ce territoire signifie préciser les orientations politiques que la société lui assigne, puis oser un dialogue opérationnel. Les processus pertinents sont ceux qui aboutissent à des compromis entre les parties prenantes dans un souci de développement durable. Les régions ont à cet égard un rôle important. Une nouvelle approche du littoral qui prenne la mer en considération est possible, même dans un pays de tradition terrienne! Elle devra favoriser la diversité des activités et la mixité sociale des populations, assurer les protections indispensables de la nature pour garantir la pérennité de cet espace d'exception. Des mesures s'imposent pour éviter qu'inexorablement le littoral n'en vienne par trop d'excès à perdre tout attrait.

\*

\*\*

Ce livre présente les activités qui s'y pratiquent ou pourraient s'y pratiquer et les enjeux qui favorisent ou nuisent à son avenir. L'ambition n'est pas de présenter de façon exhaustive ce territoire déployé aux marges de nos frontières maritimes. Le traitement de la politique maritime se limite à la zone côtière. C'est pourquoi la flotte de commerce n'est pas prise en compte, bien qu'une part non négligeable desserve nos îles proches. L'activité militaire, bien qu'effleurée, elle aussi n'est pas abordée, plus du fait de l'expertise particulière qu'elle nécessite que du désintérêt pour le sujet. Son rôle est important. Brest, Toulon, Cherbourg et Lorient sont autant de villes marquées par l'évolution des implantations de la Marine nationale. Cette question relève du pouvoir régalién de l'État. Si demain de nouvelles exigences stratégiques, de nouvelles technologies d'armement conduisaient à une occupation de tel ou tel point du littoral, l'État saurait exercer l'autorité nécessaire pour imposer ses choix.

Les questions industrielles, objets de politiques publiques importantes à Fos, sur l'étang de Berre ou à Dunkerque, ne tiennent pas toute la place qu'elles méritent. Les centres de décision relatifs à l'implantation industrielle se sont déplacés, alors que l'État s'est désengagé. Aujourd'hui, l'initiative concerne principalement le secteur privé dans une stratégie mondiale. Toutefois, les capacités de promotion d'un territoire par les pouvoirs publics impliquent, plus encore que par le passé, les collectivités locales et l'Europe. Le propos est centré sur des questions moins souvent abordées et dont les enjeux me semblent plus insidieux du fait des forces inégales en présence. Il repose sur une connaissance et une pratique de ce territoire tout autant que sur l'expérience de la vie publique menée à son sujet.

Mon parcours professionnel m'a donné le bonheur d'approcher le littoral. D'abord de façon sensible par la rencontre intime tant des gens de mer que des territoires littoraux de l'ensemble de la France métropolitaine et d'outre-mer. Je l'ai vu évoluer, souvent de près, sur l'essentiel de la période de la V<sup>e</sup> République qui le concerne. Par mes fonctions, dans le privé comme dans le public,

j'ai été mêlé à des projets, des échecs et des espoirs depuis la fin des années soixante. D'abord par des études (aménagement du littoral) et des actions de formation continue (pêche, conchyliculture). Puis par une participation à la décision publique comme conseiller technique au cabinet du ministre de la Mer, expérience forte, renouvelée quatorze ans plus tard au cabinet du ministre de l'Agriculture et des Pêches. Au cours d'un long passage à l'Ifremer, notamment comme directeur de l'environnement et de l'aménagement littoral, j'ai été confronté à la complexité du milieu marin et aux effets des nuisances. Une pratique administrative à la direction de l'Ofimer m'a permis de mieux saisir les rouages de l'État. Ce livre est donc le fruit d'une expérience acquise par de multiples sentiers du littoral. Il s'appuie sur un patient travail documentaire et des entretiens, parce que la mémoire à son sujet tendait à s'estomper au risque d'altérer son avenir.

La concurrence pour l'occupation de l'espace privé terrestre ou du domaine public maritime ne peut résulter de la seule loi du marché ou de la volonté du premier demandeur. Le littoral est un espace éminemment politique et le demeure.

---

## Remerciements

Nommer ceux qui ont contribué à la réalisation de l'ouvrage, à travers les entretiens, la documentation, la relecture et la mise en page, me plaisait, d'autant qu'ils exprimaient ainsi de l'estime à l'égard de l'auteur et de l'empathie à l'égard du sujet. Certains ne l'ont pas souhaité. Aussi ma reconnaissance et ma sympathie s'adressent à ces concours précieux qui m'ont encouragé à retracer l'évolution récente de ce territoire de rencontre et d'excès.



# Sommaire

Préface .....	3
Préambule .....	5
Regards croisés sur un espace d'exception .....	7
Remerciements .....	11

## Première partie • Des courants dominants perturbent le littoral

<b>1. Une occupation débordante</b> .....	17
<i>Un tourisme majeur</i> .....	17
<i>Un littoral résidentiel</i> .....	28
<i>Résidentialisme et tourisme, un couple dominant</i> .....	35
<b>2. L'état aménage et oriente la côte</b> .....	39
<i>L'État aménage la côte</i> .....	39
<i>Les promoteurs emboîtent le pas</i> .....	50
<i>Les schémas d'aménagement du littoral, une approche intégrée</i> .....	57
<b>3. L'évolution des activités de loisir</b> .....	67
<i>Aller à la plage</i> .....	67
<i>Le dynamisme du nautisme</i> .....	69
<i>Culture et patrimoine: littoral en fête</i> .....	77
<b>4. La mer, source de protéines</b> .....	85
<i>La pêche maritime manque de ressources</i> .....	86
<i>La conchyliculture s'étend modérément</i> .....	104
<i>Pour un nouveau départ de l'aquaculture marine</i> .....	115
<b>5. L'agriculture cède du terrain, la forêt se maintient</b> .....	129
<i>L'agriculture littorale cède du terrain</i> .....	129
<i>La forêt résiste</i> .....	144
<b>6. Un essor industriel contrasté</b> .....	153
<i>Le littoral, un enjeu pour l'énergie du futur</i> .....	154
<i>Essor, déclin et stabilisation</i> <i>de la construction et de la réparation navales</i> .....	161
<i>Les granulats marins: entre protection et exploitation</i> .....	174

<b>7. Ports de commerce et villes portuaires</b> .....	177
<i>La stagnation des ports français</i> .....	177
<i>La ville et le port: côte à côte ou ensemble?</i> .....	194
<b>8. Un littoral agressé et protégé</b> .....	203
<i>Les marées noires et autres rejets depuis la mer</i> .....	203
<i>Les cours d'eau et les ruissellements vont à la mer</i> .....	221
<i>Des évolutions naturelles et forcées: s'adapter ou résister?</i> .....	233

## Seconde partie • Affirmation et déclin de la politique du littoral

<b>9. 1971-1986: des mesures de protection et de valorisation</b> .....	245
<i>Le rapport Piquard</i> .....	245
<i>Le Conservatoire du littoral:</i> <i>des sites et des paysages préservés et accessibles</i> .....	248
<i>La loi Littoral</i> .....	254
<i>Des mesures en faveur de la biodiversité</i> .....	265
<b>10. Les effets de la sensibilité internationale au littoral</b> .....	269
<i>Le développement durable</i> .....	269
<i>La gestion intégrée des zones côtières (GIZC)</i> .....	274
<b>11. Depuis 1987: la vacance du pouvoir</b> .....	285
<i>Le domaine public maritime: administré, mais pas géré</i> .....	285
<i>Les dysfonctionnements de l'action publique</i> .....	289
<i>La clarification des rôles:</i> <i>l'Europe, l'État, les collectivités locales et le citoyen</i> .....	298
<b>12. Quelle politique du littoral?</b> .....	305
<i>L'affirmation d'une volonté politique</i> .....	307
<i>La maîtrise foncière, clé de l'avenir</i> .....	308
<i>La priorité aux activités productives ancrées sur le littoral</i> .....	315
<i>Des mesures pour la protection et l'assainissement</i> .....	323
<i>L'éducation, la recherche et la culture ouvertes au monde</i> .....	326
<b>Sigles et acronymes</b> .....	329
<b>Notes</b> .....	333
<b>Crédits photographiques</b> .....	351



*Première partie*

***Des courants dominants  
perturbent le littoral***



# Une occupation débordante



**L**e pouvoir d'attraction du littoral ne se dément pas. C'est le premier espace d'accueil du tourisme. De plus, l'habitat permanent y progresse beaucoup plus vite que dans le reste de la France. Le territoire des communes littorales s'est transformé : l'urbanisation s'accroît, le niveau de revenu de ceux qui s'installent s'élève. Le couple résidentiel et touristique exerce une forte pression urbaine qui tend à une occupation exclusive de l'espace.

## **Un tourisme majeur**

Le tourisme s'est développé en s'appuyant sur les stations anciennes fondées au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Réservé, à l'origine, à une minorité aristocratique et à la grande bourgeoisie, il concerne après la Seconde Guerre mondiale l'ensemble des classes sociales. Son expansion modifie l'espace littoral par les constructions qui s'étirent sur un étroit cordon et les activités qu'il engendre. La pression sur le foncier tend à sélectionner par l'argent les prétendants à un site de moins en moins disponible. Le tourisme littoral est devenu un fait économique majeur.

## **Les débuts des stations balnéaires**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le littoral rebute. C'est le lieu de toutes les peurs : les sables mouvants englobent les enfants, les sorcières surgissent des marais... Au XIX<sup>e</sup> siècle, la tendance s'inverse sous l'influence d'écrivains et d'artistes voyageurs qui décrivent et dessinent un visage embelli du rivage<sup>1</sup>. L'aristocratie française succombe à ses attraits et lance les premières stations, principalement sous le Second Empire. Pionnière en la matière, l'aristocratie anglaise voyage et fonde des stations en France sur la Côte d'Azur et la façade de la Manche. C'est ainsi que naissent les stations balnéaires au XIX<sup>e</sup> siècle, soit sur des sites naturels, soit à partir de villages de pêcheurs ou de villes portuaires, selon le goût de ses fondateurs et l'argent des banquiers convaincus. Avec la fin du Premier Empire et le retour des émigrés, notamment d'Angleterre, la mode des bains de mer à valeur thérapeutique atteint le Nord de la France.

La duchesse de Berry, belle-fille du roi Charles X, donne le départ à Dieppe, où le premier établissement de bains de mer est construit en 1822. Trois ans après, Boulogne-sur-Mer fait de même. Sur la côte atlantique naît la station balnéaire de Royan. Les premiers estivants bordelais y accèdent par la Gironde en empruntant des gabarres à voile. En 1825, la ville des Sables-d'Olonne, important port morutier, acquiert ses premiers établissements de bains, piliers indispensables des nouvelles stations balnéaires. Leur essor se confirme dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les rentiers oisifs qui les fondent veulent, à la santé, adjoindre les plaisirs et le confort abrités dans des écrans luxueux. Le casino et le grand hôtel constituent les deux autres piliers de la station.

Le duc de Morny, beau-frère de Napoléon III, en villégiature à Trouville en 1858, décide de fonder sur les marais proches du petit village de Dosville une station appelée à devenir « le royaume de l'élégance ». À ses côtés, un banquier et un architecte constituent une société immobilière qui rachète les marais à la commune. Deauville s'édifie et se structure pour satisfaire progressivement l'ambition primitive. En 1912, l'hôtel Normandy et le casino sont construits.

Biarritz, village de pêcheurs, plaît à l'impératrice Eugénie qui s'y rend en 1854 et décide d'y villégiaturer. La construction de la Villa Eugénie (aujourd'hui Hôtel du Palais) est décidée. Biarritz, où séjournent le couple impérial et nombre de têtes couronnées d'Europe, voire des gens de culture (Prosper Mérimée, par exemple), est transformé. Des villas somptueuses sont édifiées et la ville prend forme. Établissement de bain, casino et grands hôtels font face à la mer, sous la protection du Rocher de la Vierge.

L'aristocratie anglaise fonde ou marque par sa présence la villégiature dans plusieurs sites. Sur la façade de la Manche, Dinard, village de pêcheurs, attire des Britanniques à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils y construisent de superbes villas et font de la station une référence mondaine. Outre les bains, on y pratique le golf. Si Le Touquet, sorti des dunes, doit son existence à un Français, un lord anglais Whitley achète un lotissement pour fonder Paris Plage en 1902.